

## LA COMPÉTENCE

Pour son 10<sup>ème</sup> numéro, la revue *¿ Interrogations ?* souhaite aborder la thématique de la compétence en convoquant les multiples apports des sciences humaines et sociales.

Les injonctions normatives actuelles adressées aux acteurs professionnels à « *avoir des compétences* », à développer leur « *portefeuille de compétences* », etc., sont un indice de l'actualité de ce terme. Dans le domaine professionnel, la compétence est devenue en trente ans un concept central. Il s'agirait, dans un contexte de chômage massif, de penser l'individu comme un être perfectible tendant à devoir, justement, se perfectionner, « *sortir du lot* », devenir « *compétitif* », en élargissant et enrichissant ses compétences, afin de pouvoir accéder à un poste de travail ou encore rester employable. Les nouvelles lois du marché réclameraient, et ce depuis une trentaine d'années, l'avènement de cet individu malléable, flexible, transformable à souhait. L'analyse des rapports entre le succès de ce terme et celui des politiques et de discours cherchant à faire du marché le cadre et le paradigme de toute vie sociale et de toute existence individuelle est un premier axe de notre appel à contribution.

De nombreux travaux (ceux de Jean-Pierre Le Goff, notamment) ont d'ores et déjà remis en question la pertinence de ce principe de compétence, dénonçant la définition impossible de ce terme, sinon de manière floue par les employeurs eux-mêmes. Car pouvons-nous vraiment dire ce que signifie « être compétent »? Par rapport à quelle norme est-on (ou non) compétent ? Qui décide de cette attribution ? Plus l'on s'intéresse à ce concept, moins les définitions que l'on cherche à en donner deviennent claires. Et pour cause : au-delà d'une approche politique et économique, la compétence a aussi une réalité « quotidienne », empirique. C'est tout autant un jugement institutionnel fort qu'une construction dans une réalité (organisationnelle, familiale, etc.). La compétence, terme vague et flou, concerne de ce fait l'individu, lui donnant une existence sociale, tout en mettant également en cause les collectifs. La compétence comme attribut peut éclairer d'une lumière positive les acteurs jugés. Mais il peut tout aussi bien condamner un bon nombre d'autres à ne pas pouvoir jouir de ce jugement d'excellence, sorte de label permettant la reconnaissance sociale et d'éviter la trop grande confrontation à « *la société du mépris* », selon les termes d'Axel Honneth.

De par sa complexité, la compétence est un concept pouvant être appréhendé par toutes les sciences sociales et humaines : psychologie, sociologie, sciences juridiques, histoire, etc. Il convient de ce fait, ici, de le penser dans une perspective résolument pluridisciplinaire mais aussi critique. De la fluctuation de sa définition, de « ce vers quoi » il se tourne, comme un attribut vide ne prenant contenance que sous le regard de ce qu'il attribue, il permet de multiplier les exemples de son usage. Néanmoins, si l'on suit les définitions générales, la compétence peut être présentée *a priori* comme

une « aptitude d'une autorité reconnue ». Trois termes clés sont ici réunis, creux dans leur définition, précis dans leurs contours. En cela, la compétence ne se réduit pas au domaine professionnel, comme évoqué plus haut, mais peut s'appliquer à n'importe quel acte qui demande un « expert » possédant cette ou ces compétences. Dès lors, l'analyse de toutes compétences (politique, artistique, scientifique, de genre...) intéressera le présent appel.

La compétence peut ainsi être conçue tout autant comme une intériorisation que comme un jugement sur cette intériorité. Elle serait une intériorité car elle prouverait la possession de savoirs, savoir-faire et/ou savoir-être. Mais se réduit-elle à cette possession ? Elle est aussi un jugement de soi sur soi, des autres sur soi, et de soi sur les autres. Le jugement de compétence est nécessairement social, et permet de comprendre comment les acteurs cherchent individuellement à devenir « bons », à être reconnus comme tels et à le rester. « *On est toujours compétent par rapport à...* », écrivait Philippe Zarifian. De ce fait, peut-on penser une définition de la compétence réellement unifiée ? Qui est compétent, et qui est compétent pour juger de la compétence ? C'est ici que les terrains de multiples disciplines peuvent être évoqués, permettant de poser la variabilité des définitions de la compétence, tout en essayant de décrire le processus d'avènement de cet attribut.

En sociologie du travail, bien sûr, la question est centrale. Les trente dernières années ont vu le concept de « qualification » cohabiter avec celui de « compétence », pour peu à peu disparaître du discours professionnel et scientifique. Il permet pourtant encore de ne plus penser le rapport d'un individu à un emploi comme celui d'un diplôme demandé à un diplôme recherché mais d'un individu perfectible à un marché du travail en perpétuelle transformation. De fait, est-ce l'acte de travail qui est jugé ? Ou l'individu lui-même ? La compétence dans le domaine professionnel peut prendre souvent des chemins inattendus, qui ne se résument pas forcément à un rapport d'autorité (le jugement d'un employeur sur un employé, par exemple). Dans ce cadre, les contributions à ce numéro peuvent, par exemple, tenter de décrire comment ce concept peut émerger en situation de travail, mais aussi dans d'autres situations sociales.

La compétence a d'autres voies d'entrée. On peut penser au domaine juridique, où la compétence est une affaire de droit. L'État a un rôle dans la reconnaissance des acteurs sociaux mais aussi les instances institutionnelles comme compétent(e)s, de la même manière que la loi sanctionne à sa manière cette distinction. Dans le domaine de l'éducation, peu éloigné du domaine professionnel (les travaux de Françoise Ropé et Lucie Tanguy le démontrent cette proximité de l'usage du terme dans les deux champs), la compétence a-t-elle droit de cité ? Pouvons-nous parler d'un élève compétent ? Le domaine du sport, à sa manière, peut nous donner des indices sur le rapport entre compétence et performance. Dans le champ culturel, un artiste est-il un être compétent ? La question pourrait être également posée dans le domaine scientifique, aujourd'hui

tant sollicité.

Surtout, la question des compétences est placée au cœur de la formation professionnelle. Il serait intéressant d'étudier à travers quel processus, et pour quelles conséquences, les logiques de qualification et de compétence vont progressivement se singulariser voire s'opposer (à travers l'opposition entre « qualification » et « professionnalisation »). Quels sont les effets sur les pratiques professionnelles des formateurs pour adulte notamment ? Dans quelle mesure au niveau des politiques publiques de formation, mais aussi des politiques des branches professionnelles, le recours au paradigme des compétences ne sert-il pas une pensée gestionnaire ? La chose semble particulièrement vraie pour les métiers des services à la personne, présentés comme « un vivier d'emploi », soutenus par les pouvoirs publics dans leur développement. Il s'agit d'un secteur dans lequel on voit se développer un discours qui oppose professionnalisation et qualification et permet aux autorités publiques de justifier le financement de formations courtes peu coûteuses et non diplômantes – mettant en avant justement que ces professionnels mobilisent des « compétences naturelles » et qu'ils n'ont pas besoin de formation approfondie. Et nous pouvons aussi nous demander si cette logique de compétence n'est pas en train de céder le pas à une autre logique, celle de la « capacité », c'est-à-dire de compétences potentielles.

Bref, comme nous le voyons, chaque discipline peut donner sa propre définition du concept. Ce nouveau numéro de la revue *¿Interrogations?* cherchera à rassembler les voix de multiples disciplines en sciences humaines et sociales autour de ce thème commun, proposant une réflexion autour de ce concept qui, au-delà de sa simple dimension normative, cache des définitions multiples et des mécanismes d'attribution souvent subtils.

---

Les propositions d'articles répondant au précédent appel à contribution doivent être adressées à M. François Girod, coordinateur du numéro 10, avant le **01 septembre 2009** et à l'adresse électronique suivante : [girodfrancois@yahoo.fr](mailto:girodfrancois@yahoo.fr). Il va de soi que ces articles devront être rédigés aux normes de la revue.

En dehors des articles répondant à l'appel à contributions, la revue *¿ Interrogations ?* accueille volontiers des articles pour ses autres rubriques. Ces articles ne dépendent pas de l'appel à contribution en cours, par conséquent, ils peuvent traiter de tout autre thème. Pour cette même raison, ces articles ne sont soumis à aucun délai quant à leur réception.

♦ **La rubrique « Des travaux et des jours »** est destinée à des articles présentant des recherches en cours dans lesquelles l'auteur met l'accent sur la problématique, les hypothèses, le caractère exploratoire de sa démarche davantage que sur l'expérimentation et les conclusions de son étude (cette partie étant ainsi propice à la présentation des thèses de doctorat). Ces articles ne doivent pas

dépasser 20 000 signes. Ils sont à faire parvenir au coordinateur de la rubrique : gilles.vieille-marchiset@univ-fcomte.fr

♦ **La rubrique « Fiches techniques »** est destinée à des articles abordant des questions d'ordre méthodologiques (sur l'entretien, la recherche documentaire, la position du chercheur dans l'enquête, etc.) ou théoriques (présentant des concepts, des paradigmes, des écoles de pensée, etc.) dans une visée pédagogique. Ces articles ne doivent pas non plus dépasser 20 000 signes. Les fiches techniques sont à faire parvenir au coordinateur de la rubrique : pfugier@edu.univ-fcomte.fr

♦ Enfin, la dernière partie de la revue recueille des « **Notes de lecture** » dans lesquelles un ouvrage peut être présenté de manière synthétique mais aussi vivement critiqué, la note pouvant ainsi constituer un coup de cœur ou, au contraire, un coup de gueule ! Elle peut aller jusqu'à 10 000 signes. Les notes sont à faire parvenir au coordinateur de la rubrique : schepens.f@wanadoo.fr

- Pour plus d'informations sur la revue, voir :

<http://revue-interrogations.org>

- Concernant les normes de rédaction de la revue, voir :

<http://www.revue-interrogations.org/charte.php>

- Concernant la ligne éditoriale et le protocole d'expertise de la revue :

<http://www.revue-interrogations.org/revue.php>

- Concernant la liste du comité de lecture de la revue, voir :

<http://www.revue-interrogations.org/cl.php>